

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCAATION

14 Octobre 2011

DATE D’AFFICHAGE

26 Octobre 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 14

PRESENTS : 11

VOTANTS : 12

REGLEMENT DU CIMETIERE ET FIXATION DU PRIX DES CONCESSIONS

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le
et que la convocation du conseil avait été faite le

Le Maire,

L’an deux mil onze
Le 21 Octobre 2011 à 20 h 30

Le Conseil Municipal
légalement convoqué s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence
de Monsieur Jean-Pierre SIMONIN, Maire

Etaient présents : MM. SIMONIN, Maire, Mme COPIN, MM SANTONI, RATEL,
Mme BOURDON Gaëlle, adjoints, MM DENY, METIVIER, HEITZMANN,
LOURS, de CHEFDEBIEN, Mme BOURDON Corinne,

Formant la majorité des membres en exercice
Absents : Mme LAPIERRE, Mme NICAULT représentée par Mr RATEL, Mme
QUARCK représentée par Mme COPIN.

Secrétaire de Séance : Monsieur HEITZMANN

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard LOURS en charge des
travaux d’aménagement du cimetière. Celui rappelle au Conseil Municipal les
travaux engagés pour les allées du cimetière, la construction du Columbarium et
du Jardin du Cimetière, la remise en état du caveau provisoire etc... Il explique
les motifs qui ont rendu nécessaires la mise à jour du règlement intérieur du
cimetière avec l’ajout du columbarium et du Jardin du Souvenir. Il s’enquiert
auprès de chaque conseiller qui a été récipiendaire dudit règlement intérieur pour
connaître le sentiment de chacun sur ce document et demande à chacun de faire
part de ses observations.

Après discussion, à l’unanimité les membres du conseil adoptent ledit règlement
intérieur du cimetière.

Il décide par ailleurs de modifier le tarif des concessions de terrain à compter du
1^{er} Novembre 2011 et de fixer les prix suivants :

Concession de quinze ans : 300 €

Concession de trente ans : 675 €

COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Concession Case columbarium 15 ans : 400 €

Concession Case columbarium 30 ans : 800 €

Jardin du Souvenir : Redevance pour dispersion des cendres : **200 €**

Le Conseil Municipal décide en outre que les plaquettes signalétiques tant pour
les cases du columbarium que pour le livre du Jardin du Souvenir seront fournies
et posées par les services municipaux, elles seront facturées en plus de la
concession. Le prix sera fixé lors du prochain conseil municipal.

CAVEAU PROVISOIRE :

L'assemblée après discussion décide de conserver la gratuité des services pour l'occupation du caveau provisoire pour une durée de un mois, sachant que les semaines suivantes seront facturées 30 € la semaine

Le Conseil demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté d'application dudit règlement qui sera affiché dans le cimetière et tenu à disposition du public en Mairie. Ledit règlement sera remis à chaque concessionnaire lors de l'achat ou le renouvellement d'une concession.

Fait et délibéré en Mairie, les jours
Mois et an que dessus,
Pour copie conforme,
Au registre sont les signatures,
En Mairie, le 25 Octobre 2011
Le Maire,
Monsieur J.P. SIMONIN